



Lancement du concours

Entreprendre pour la vie étudiante !

Chaque année de nombreux prestataires de service aux étudiants tentent de se faire connaître auprès des universités et des collectivités, vous avez créé un service physique ou numérique pour les étudiants ? Vous souhaitez développer votre activité avec les collectivités locales ou les établissements d'enseignement supérieur ? Déposez votre candidature à la 1^{ère} édition du concours « Entreprendre pour la vie étudiante » organisé par l'AVUF et la CPU en partenariat avec la Mairie de Paris, la Mairie de Toulouse, La Tribune, la Banque Populaire, la Banque des territoires, le réseau Pépite et les CROUS.

Le calendrier

- ✓ 11/02/2019 : lancement de l'appel à projet ;
- ✓ 10/03/2019 : date limite de candidature ;
- ✓ 15/03/2019 : pré-sélection des dossiers ;
- ✓ 9/04/2019 : audition des projets présélectionnés par le jury à Paris et déclaration des lauréats

Les grands sujets

Le concours récompensera en priorité tout projet innovant s'inscrivant dans l'une des grandes thématiques d'intérêt des organisateurs, à savoir :

- le transport
- la mobilité internationale
- le logement
- la culture
- les loisirs
- l'engagement
- la solidarité
- la citoyenneté
- la santé et le bien être
- le sport
- l'emploi étudiant et l'insertion professionnelle
- l'entrepreneuriat étudiant

Pour qui ? Ouvert aux start up, entreprises et associations

Le concours est ouvert à toute personne morale privée, quel que soit son statut juridique, y compris dans le champs de l'économie sociale et solidaire porteur d'une offre de service physique ou numérique viable économiquement (sans subvention) et visant à améliorer la vie étudiante sur un campus ou dans une ville.

Comment ?

En remplissant ce formulaire en ligne : <https://urlz.fr/8SHA>

Les modalités de présentation

Une présélection sera opérée sur la base de la pertinence du projet, sur son modèle économique et sur sa capacité d'innovation.

Chaque équipe sélectionnée disposera d'un temps de présentation pour son projet devant un jury et une assemblée de représentants de l'enseignement supérieur et des collectivités locales en charge de la vie étudiante le 9 avril à Paris.

La valorisation des lauréats

- La communication du projet auprès des membres de l'AVUF et de la CPU
- Un article en ligne dans le magazine La Tribune.
- Chacun des autres partenaires s'engage à communiquer sur les lauréats à leurs réseaux et sur leurs supports de communication

Le Jury

Le jury sera composé des représentants de l'AVUF, la CPU, la mairie de Toulouse, la mairie de Paris, La Tribune, la Banque Populaire, la Banque des territoires, le réseau PEPITE, Animafac, la Conférence des étudiants vice-présidents d'université, les CROUS

Pour tous renseignements : epve@cpu.fr